

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 29 OCTOBRE 2024**

<b>Nombre de membres :</b>	
En exercice	10
Présents	9
Votants	10
Pour	10
Contre	10

**l'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre**  
à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la  
présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. Olivier PORS, agissant par  
suppléance.

**Date de la convocation**

22 octobre 2024

**Étaient présents** : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE - Loïc FLOCHLAY- Joël MONOT

**Étaient absents** : Nathalie LAPART (procuration à Olivier PORS)

Loïc FLOCHLAY a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2024-10-01 : TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DE LA MAIRIE**

**Exposé** :

Depuis plusieurs années, la propriété située 27 rue de la Mairie est régulièrement inondée par l'eau pluviale venant de la Rue des Pins et Impasse Menez Pin. Loïc Flochlay, adjoint aux travaux, a rencontré Eaux et Rivières de Bretagne et contacté deux entreprises : Le Roux TP et CréaTP. La proposition faite par Le Roux TP a été validée en commission travaux le 1<sup>er</sup> juillet 2024.  
Le devis et le plan en annexe 1, présentent les aménagements envisagés.

**Proposition** :

Il est proposé au conseil municipal de :

- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider le projet présenté en annexe 1 ;
- d'autoriser Olivier Pors, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce chantier ;
- d'autoriser Olivier Pors, 1<sup>er</sup> adjoint, à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.

**Décision** :

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**


- valide le projet présenté en annexe 1 ;
- autorise M. Olivier Pors, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce chantier ;
- autorise M. Olivier Pors, 1<sup>er</sup> adjoint, à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.

Le secrétaire de séance



Loïc FLOCHLAY

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
par suppléance



Olivier PORS